



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Séance du Conseil communal

Lundi 6 novembre 2023, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Joëlle Vuilloud

Secrétaire : Françoise Messer

Scrutateur/trice/s : Marylaure Sirna et David André

Scrutateur suppléant : Thierry Rouiller

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 49

Excusés : Bodenmann Jean-Yves, Dennler Fritz, Honsberger Fabien, Matthey Julien, Schwab Stephan, Vaney Christophe.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 14/2023 - Réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux
6. Préavis 15/2023 - Changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats
7. Présentation de la Cohésion sociale du Canton de Vaud par M. Antonello Spagnolo, Directeur de la Direction de l'insertion et des solidarités
8. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président soumet une proposition de modification, l'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité avec l'ajout du point 7.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 14/2023 – Réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux

6. Préavis 15/2023 – Changement d’affectation et divers travaux d’agrandissement et de transformation aux Aristochats
7. Interpellation Nicolas Guignard – Limites de nos ressources naturelles
8. Présentation de la Cohésion sociale du Canton de Vaud par M. Antonello Spagnolo, Directeur de la Direction de l’insertion et des solidarités
9. Divers et propositions individuelles

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

Le procès-verbal est approuvé avec la modification suivante : Mme Joëlle Vuilloud à la vice-présidence.

3. Communications du Président

- En date du 7 octobre 2023, M. le Président a reçu une lettre de démission de M. Stéphan Schwab, il en donne lecture et remercie M. Schwab pour son engagement. M. le Président remercie le groupe RV de présenter un/e remplaçant/e dans un délai de 5 semaines comme stipulé par l’art. 85 LEDP.

M. le Président s’adresse aux téléspectateurs afin de faire connaître la nécessité de trouver de nouveaux membres pour le Conseil communal, les personnes intéressées trouveront les coordonnées des chefs de groupes sur le site de la commune.

- Le 29 octobre dernier ont eu lieu les élections fédérales, c’était la 1^{ère} occasion d’utiliser le scanner pour le décompte des voix pour le Conseil des Etats, le gain de temps est immense. Le décompte des voix pour le Conseil national s’est déroulé comme d’habitude, cela a pris de nombreuses heures mais s’est bien passé. M. le Président remercie les membres du Bureau électoral et rappelle à tous/tes le 2^{ème} tour de dimanche prochain
- Le Bureau du Conseil a fixé les dates des séances de Conseil 2024 :

25 mars, 13 mai, 24 juin, 30 septembre, 9 décembre.

- Une séance extraordinaire devra être fixée en 2024 pour le projet de fusion des communes. La date sera fixée après discussion entre les trois communes et le COPIL.
- M. le Président informe de quelques aspects de procédure : à la suite des amendements déposés par M. Nicolas Guignard et à plusieurs questions soulevées, il a pris contact avec le service juridique de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Il ressort de ces discussions que plusieurs points sont à corriger dans notre manière de procéder.
 - Premièrement, il n’est pas de compétence du Conseil Communal d’autoriser ou non la Municipalité à effectuer des travaux. Lors de préavis, le Conseil ou la commission peuvent refuser un préavis en cas de désaccord avec les travaux. Ils peuvent également émettre un souhait non contraignant. Le Conseil ou la commission se prononcent sur le principe des travaux et non sur le fond, et sur l’octroi du financement. Ces principes relèvent des articles 4 et 42 de la loi sur les Communes.
 - Deuxièmement, les amendements peuvent porter sur les propositions de décisions (conclusions de préavis) ou de règlements. Ils ne peuvent pas porter sur le contenu d’un préavis. Il s’agit de l’article 35a de la loi sur les Communes.
 - Après discussion avec le Service des Communes et la Municipalité, il a été décidé de continuer comme cela s’est fait jusqu’à maintenant pour les préavis déjà déposés. A partir de 2024, la Municipalité corrigera ses conclusions de préavis pour être en accord avec la procédure.

- M. le Président encourage les membres du Conseil à consulter l'Aide-mémoire pour les autorités communales sur vd.ch.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 14.2023 Réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux

M. le Président invite le rapporteur de la commission Ad'hoc M. Rémy Bossert à la tribune pour lire son rapport. La commission propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président invite M. Raymond Lavanchy, rapporteur de la COFIN à la tribune pour lire son rapport. La COFIN recommande d'approuver les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte. M. Nicolas Guignard est d'avis, pour plusieurs raisons, qu'il n'est pas approprié d'installer un éclairage sur la façade de l'Hôtel de Ville. Il demande un vote consultatif sur la question suivante : « Trouvez-vous judicieux le projet d'installer un nouvel éclairage sur la façade de l'Hôtel de Ville ? »

M. le Président soumet la proposition de vote consultatif à l'assemblée, qui l'approuve par 40 voix.

M. le Président soumet la question ci-dessus au vote consultatif :

Vote consultatif : OUI 19 NON 21 Abstentions 2

La parole n'est plus demandée. M. le Président soumet les conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus
OUI 47 NON 1 Abstentions 0
2. Accorde un crédit de deux cent huitante six mille quatre cent soixante-cinq francs (CHF 286'465.00) pour la réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux
OUI 47 NON 1 Abstention 0
3. Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine financier – compte 9143.42 « 14/2023- Réfection cuisine et chambre froide Hôtel de Ville
OUI 47 NON 1 Abstention 0
4. Autorise d'amortir, sur une durée de 10 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 3511.3309.1 « 14/2023-Réfection cuisine et chambre froide Hôtel de Ville
OUI 47 NON 1 Abstention 0
5. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 286'465.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.
OUI 47 NON 1 Abstention 0

6. Préavis 15.2023 Changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats.

M. le Président invite M. Cyril Maillefer à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad'hoc. La commission recommande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. le Président invite M. Christophe Piguet à la tribune pour lire le rapport de la COFIN. La COFIN recommande d'accepter les conclusions 2 à 5 telles que présentées.

La discussion est ouverte. M. Jean-Luc Lecoultré revient sur le fait qu'il s'agit de la dernière extension possible dans ce bâtiment. Il demande s'il y a une réflexion pour intégrer une future garderie dans le cadre de l'EMS prévu sur le site de Chez-le-Maître et si la Municipalité soutiendrait un tel projet.

M. le Syndic informe que la question s'est posée puis a été abandonnée pour le site de l'EMS. Cependant la Municipalité se rend bien compte que les locaux des Aristochats arrivent à leur limite. L'Exécutif explore des possibilités pour accueillir une quarantaine d'enfants supplémentaires d'ici 10 à 15 ans.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus
OUI 48 NON 0 Abstentions 0
2. Accorde un crédit de cent huitante neuf mille cent septante-cinq francs (CHF 189'175.00) pour le changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats
OUI 48 NON 0 Abstentions 0
3. Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine financier – compte 9143.79.2 « 15/2023-Travaux, agrandis. et transf. Aristochats »
OUI 48 NON 0 Abstentions 0
4. Autorise d'amortir, sur une durée de 10 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 362.3312 « Amortissement »
OUI 48 NON 0 Abstentions 0
5. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 189'175.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.
OUI 48 NON 0 Abstentions 0

7. Interpellation Nicolas Guignard – Limites de nos ressources

M. le Président rappelle que selon l'art. 34 de la LC :

- L'interpellation doit être soutenue par au moins 5 membres du Conseil communal
- Si elle n'est pas soutenue par 5 membres, elle est classée. Si elle est soutenue, le Conseiller qui a fait l'interpellation vient la présenter.
- Ensuite la discussion est ouverte sur la compréhension de l'interpellation.
- La Municipalité répond à l'interpellation à la séance suivante
- La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.
- Après la réponse et la discussion, l'auteur ou n'importe quel membre du Conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution qui est une déclaration à l'attention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour cette dernière.

M. le Président demande aux membres qui soutiennent cette interpellation (en annexe de ce PV) de lever la main. Il constate que 32 membres se manifestent, M. Nicolas Guignard est invité à venir à la tribune pour présenter son texte.

Après lecture il n'y a pas de question, M. le Président annonce qu'en accord avec M. Guignard et la Municipalité, la réponse à cette interpellation sera donnée lors de la séance du mois de mars 2024.

8. Présentation de la Cohésion sociale du Canton de Vaud par M. Antonello Spagnolo, Directeur de la Direction de l'insertion et des solidarités

La présentation de M. Spagnolo est en annexe de ce PV.

9. Divers et propositions individuelles

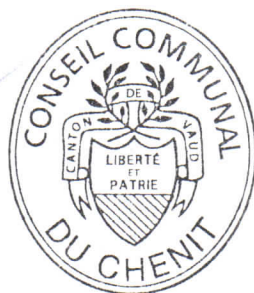
- M. Frédéric Simond évoque l'augmentation du prix de l'électricité et demande s'il serait possible d'inviter une personne de la SEJV pour en expliquer les raisons. M. le Syndic prend note de la proposition.
- M. Eric RoCHAT profite de l'occasion pour rappeler le projet de panneaux didactiques du chemin des Planches entre Les Crêtets et le village des Bioux, panneaux qui n'existent toujours pas. Il propose que de tels panneaux soient également prévus dans La Sagne du Sentier. M. le Syndic informe que le dossier est dans les mains de la DGEO, la Municipalité se renseignera. Concernant la Sagne, Mme Carole Dubois informe qu'il s'agit d'une propriété de Pro Natura, ce n'est donc pas de compétence municipale mais le message sera transmis.
- M. Claude Reymond a été abordé par une citoyenne qui s'inquiète de 2 garages qui se situent Rue de l'Orbe, Route Neuve dans lesquels il semble y avoir une activité qui pourrait mettre des personnes en danger. Mme Carole Dubois, Municipale, remercie pour ce signalement ; la police des constructions ira contrôler.
- M. Didier Vaucher demande à quoi se réfèrent les appellations C1, C2, C3 dans les communications municipales. M. le Syndic informe que cela se trouve à la page 20 du catalogue de mesures de l'étude de mobilité, étude disponible sur le site de la commune.
- M. Vaucher demande des heures d'ouverture convenables au restaurant de l'Hôtel de Ville.
- M. David André notifie qu'il y a un gros problème d'étanchéité sur les terrains des tennis du Centre sportif.
- M. Pierre-Olivier Capt souscrit à l'interpellation de M. Guignard mais il souhaite rappeler que le succès économique dont nous bénéficions est une chance que bien d'autres régions nous

envient. Il émet le vœu que la Municipalité, en complément à la réponse à l'interpellation Nicolas Guignard, prévoie comment devrions-nous nous adapter en cas de baisse d'activités (et donc de revenus) de 50%.

La parole n'étant plus demandée M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 4 décembre à 19h00, il remercie chacun/e et lève la séance à 21h22.

Jan-Matti Keller

Président



Françoise Messer

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport commission Ad'hoc préavis 14.2023
- Rapport COFIN préavis 14.2023
- Rapport commission Ad'hoc préavis 15.2023
- Rapport COFIN préavis 15.2023
- Interpellation Nicolas Guignard
- Présentation de la Cohésion sociale du Canton de Vaud par M. Antonello Spagnolo

Interpellation – Limites de nos ressources naturelles

Sécheresses, manque de neige, risques de pénuries énergétiques, hausse du prix des matières premières, et raréfaction des zones constructibles : les ressources de notre planète ne sont pas infinies, et cette réalité se rappelle à nous de plus en plus fréquemment, parfois douloureusement. Pour mémoire, si le monde entier consommait comme notre pays, nous aurions besoin d'environ 2.5 planètes.

La récente lecture du PDRZA, dont nous parlerons très bientôt, mais aussi les actualités de notre belle Vallée, de notre pays et de la planète m'ont conduit aux constatations suivantes :

- notre industrie est florissante, et je ne vais évidemment pas m'en plaindre ;
- le PDRZA, mis à l'enquête ce printemps, se veut un plan de développement à long terme de notre région. Or, c'est la doctrine «l'offre foncière doit s'adapter aux besoins de l'économie» qui conduit l'ensemble du plan. Dans cette logique, l'offre s'adapte à la demande, et non l'inverse, sans tenir compte des limites éventuelles de l'offre ;
- le plan de mobilité prévoit des goulets d'étranglement du trafic routier et des zones critiques dès 2030 déjà ;
- nous avons vu durant l'été 2022 et même 2023 que notre approvisionnement en eau ne va pas forcément de soi. Les changements climatiques n'épargneront pas notre vallée ;
- plusieurs interventions entendues dans ce Conseil lors de précédentes séances me font penser que je ne suis pas le seul à me faire ce genre de réflexion.

Pour rester à un niveau global, et donc sans lancer un débat sur le PDRZA en lui-même à ce stade, j'aimerais poser à notre Municipalité les questions suivantes, qui sont fondamentales, presque philosophiques, sans lien direct avec un projet en particulier mais plutôt avec la vision à long terme de l'évolution de notre région :

1. lorsqu'elle dessine le futur de notre commune, la Municipalité est-elle consciente que nos ressources (notamment sol, eau, énergie, capacité des routes) sont limitées?
2. si oui, de quelle manière tient-elle compte de ces limites dans ses plans de développement à long terme et à très long terme?
3. plus généralement, comment la Municipalité prévoit-elle de fixer les limites de ce que notre Vallée, notre nature, nos infrastructures et nos habitants peuvent supporter ?

Ces questions ne sont pas liées exclusivement au PDRZA. Ma demande porte sur une vision à long terme, sur de nombreuses législatures. Il me semble impossible d'éviter ce genre de réflexion à l'avenir, que ce soit au niveau de communal, cantonal, national et bien sûr global. Je remercie par avance la Municipalité pour ses réflexions, et me réjouis d'entendre également l'avis du Conseil sur ces questions.

Nicolas Guignard, le 3 octobre 2023



Présentation aux Associations régionales d'action sociale.



Direction générale de la cohésion sociale

2023

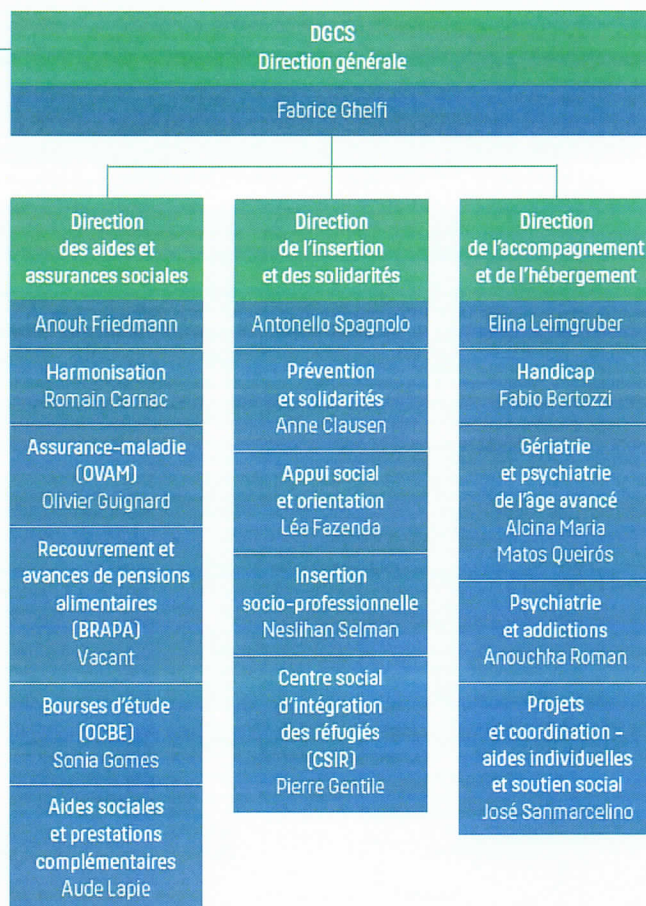
Sommaire

- La Direction générale de la cohésion sociale
- Aspects financiers
- Perspectives et défis



- La DGCS aujourd'hui
- Aspects financiers
- Perspectives et défis

Organigramme DGCS





- Assurer en collaboration avec les institutions concernées des places d'hébergement et d'accueil de jour pour des personnes en situation de fragilité
- Gérer et attribuer des aides financières individuelles
- Collaboration avec environ 250 institutions



5



- Planifier l'évolution des besoins et les monitorer
- Assurer la haute surveillance des institutions
- Accompagner les institutions dans leur mission



6



CHIFFRES

- Institutions construites ou rénovées depuis 2019: 18
- Nombre de lits en 2022:
 - personnes âgées: 6'420
 - personnes en psychiatrie: 1'122
 - personnes en situation de handicap: 1'395
- Nombre de places centre de jour, atelier, prestation socio-éducative: 2574
- 400 bâtiments gérés par 250 partenaires
- PIMEMS 2022 2027: objectifs de 133 nouveaux lits par an

7

Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)



MISSIONS

- **Protéger, soutenir, insérer** dans la société des individus ou populations les plus vulnérables ou désinsérées socialement
- **Prévenir et endiguer les vulnérabilités** (perte d'autonomie psychique et physique, violences, surendettement)
- **Informar la population vaudoise** sur les prestations sociales existantes et l'orienter vers le soutien le plus approprié en temps utile afin d'éviter une dégradation de la situation et l'explosion des coûts de prise en charge

8



Surveiller, maintenir et développer les prestations visant à :

- Insérer les bénéficiaires du revenu d'insertion
- Accompagner et intégrer les réfugiés statutaires
- Soutenir les proches aidants et prévenir leur épuisement
- Faciliter l'accès au logement des personnes précarisées
- Assurer un hébergement d'urgence et de transition pour les sans-abris
- Conduire des programmes de prévention



- 170 organismes subventionnés reconnus d'intérêt public
- Un peu plus de 150 millions de francs de subventions accordées par an (max : 10 millions CVAJ et 10 millions OSEO)
- Plus 200 types de prestations
- 2800 mesures d'insertion socio-professionnelle
- 1800 FORJAD suivis actuellement durant leur formation professionnelle (75% de réussite). 6'000 depuis le lancement du programme
- 2'800 réfugiés suivis à Lausanne et à Montreux (extension en projet à Yverdon)
- Des mesures d'insertion avec 50% de succès en termes d'entrée en formation ou en emploi
- 200 lits d'hébergement d'urgence en hiver



- Assurer le déploiement, le suivi et le développement des aides financières cantonales
- Assurer une gestion efficiente et au service de la population des prestations financières
- Garantir la cohérence et la continuité entre l'ensemble des régimes cantonaux et fédéraux.



- **Subsides à l'assurance-maladie** → 270'000 personnes bénéficiaires
- **Recouvrement et avances sur pensions alimentaires** → 1'800 dossiers d'avances
- **Bourses pour des étudiants et apprentis** → 6'800 boursiers
- **Revenu d'insertion (RI)** → près de 15'200 bénéficiaires principaux, près de 24'300 personnes touchées
- **Rente-pont** pour des personnes proches de l'âge de la retraite → 1'760 bénéficiaires, près de 2'280 personnes touchées



ACTIVITES

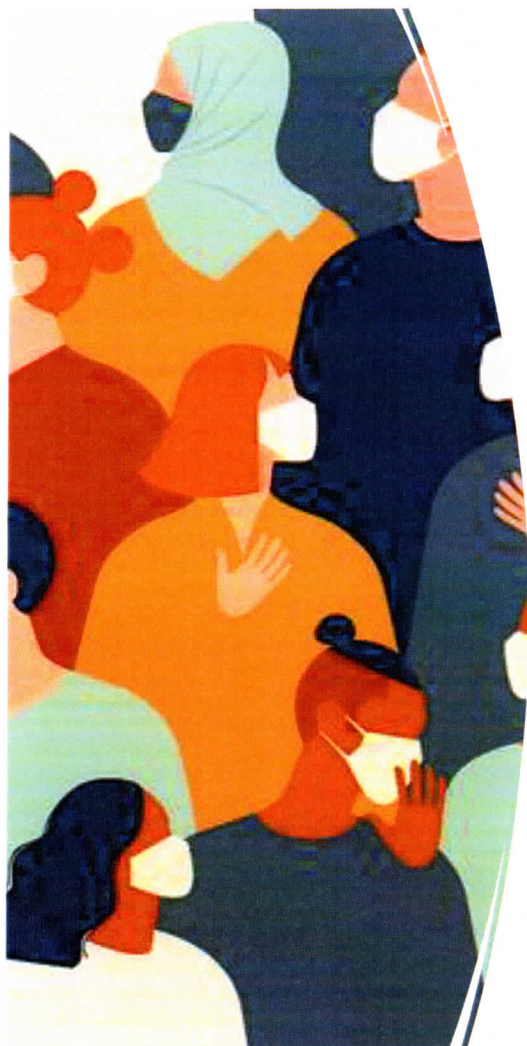
- **Prestations complémentaires familles (PC Familles)** avec un faible revenu d'activité
=> 5'700 familles, 23'300 personnes touchées
En vigueur depuis 10 ans, a fait l'objet de 2 évaluations
- **Allocations familiales (AF)**
- **Allocation cantonale de maternité et adoption (AllMat)**
- **Allocation pour mineurs handicapés à domicile (AMINH)**
- **Prestations ponctuelles** pour des familles en situation financière difficile
- Aides financières pour le maintien à domicile en cas de handicap (**Financement mixte** complémentaire à la contribution d'assistance de l'AI)

13



- La DGCS aujourd'hui
- **Aspects financiers**
- Perspectives et défis

14



Aspects financiers

2,9 Mrds de budget en 2023

dont

- 796 Millions à la charge des communes au travers de la PCS
- 500 Millions à charge de la confédération

15

Budget 2023

- Subsidés OVAM : 852 millions
- Hébergement médico social: 689 millions
 - Gériatrie et PAA : 304 millions
 - Handicap : 270 millions
 - Psychiatrie et addictions : 115 millions
- PC AVS/AI (hors hébergement) : 399 millions
- RI (financier): 359 millions
- Mesures d'insertion, subventions, ateliers, lutte violences : 153 millions
- Politique familiale, BRAPA, rente-pont : 145 millions
- Frais gérance autorités application: 130.0 millions
- Bourses : 76.2 millions
- Administration DGCS: 48 millions

16



- La DGCS aujourd'hui
- Aspects financiers
- Perspectives et défis

17



Perspectives et défis

Soutenir le pouvoir d'achat, apporter des réponses fortes aux défis climatiques, et renforcer la cohésion de la société et sur l'ensemble du territoire sont les trois axes du Programme de législature.

Afin de préserver l'unité du canton, le gouvernement entend porter une attention toute particulière à **la cohésion entre générations, régions et institutions.**

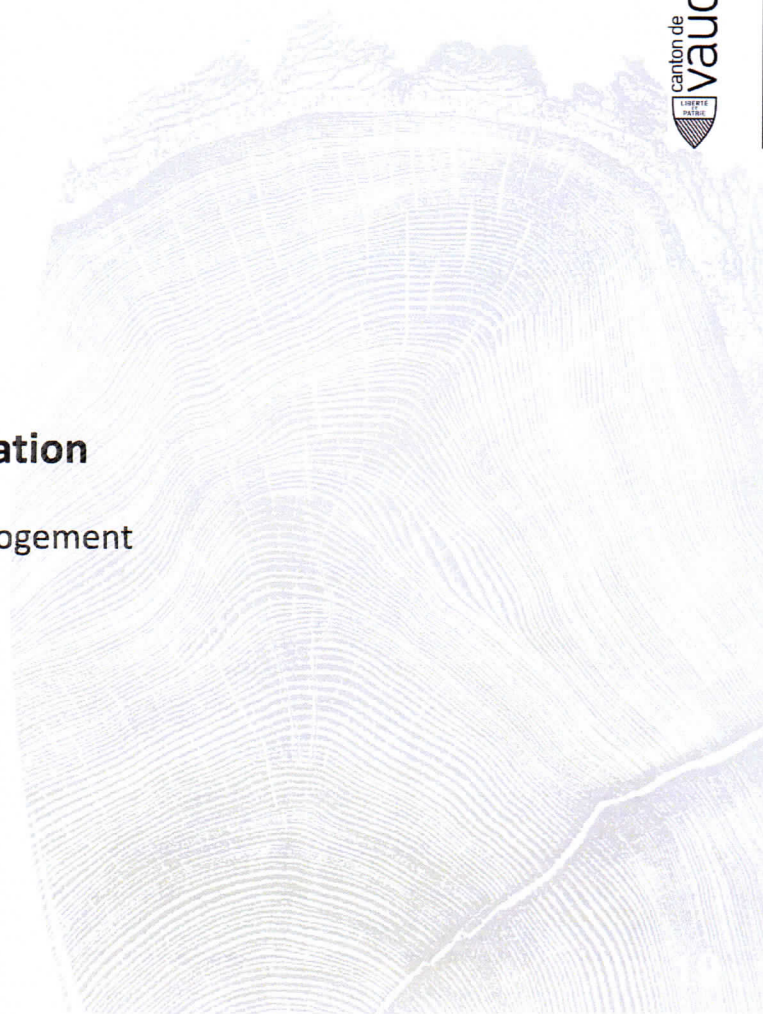
Sur chacun de ces 3 axes les associations régionales d'action sociale et la DGCS ont un rôle majeur à jouer

18



1. Vieillissement de la population

- Plus de besoins (institutions, logement protégé et à domicile)
- Moins de main d'œuvre
- Moins de proches aidants
- Une coordination santé-social renforcée



2. Changement climatique

- Besoin d'adapter les bâtiments existants
- Nécessité d'adapter nos prestations, notamment d'insertion

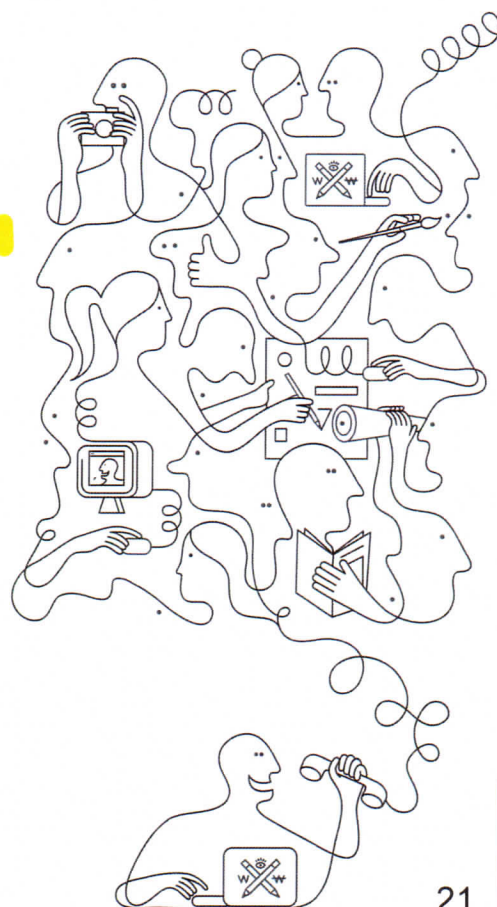


3. Mutation du monde du travail

- Précarisation de certains secteurs (uberisation)
- Exigence d'une meilleure conciliation vie familiale - vie privée
- Opportunité d'insertion de public éloigné du travail

4. Cyber administration

- Plus de numérisation
- Mais aussi nécessité de plus d'accompagnement
- Repenser le maillage social



21

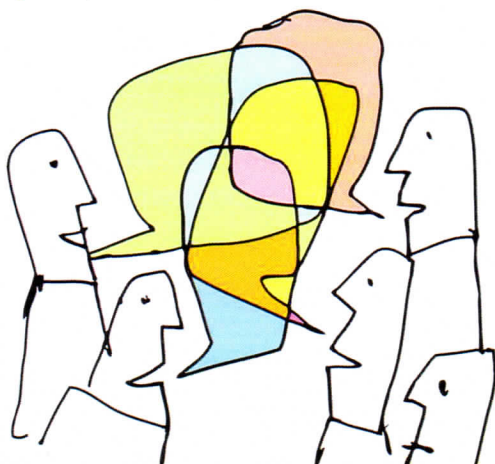


• 5. Inflation et hausse des taux d'intérêts

- Précarisation
- Difficultés de logement
- Difficultés liés au surendettement

• 6. Décloisonnement et coopération entre le secteur social et le secteur santé

- Besoin d'une approche systémique
- Besoin d'une approche populationnelle



7. Participation et autonomisation

- La relation Etat – bénéficiaire ne peut plus être unidirectionnelle
- Le bénéficiaire doit devenir un partenaire
- L'individu est non seulement reconnu dans son autonomie mais participe aux mesures

23

Un impact au niveau régional

Au travers de ces évolutions, il faudra veiller à ce que le lien social reste solide au sein d'une communauté vaudoise.

Un accueil et une orientation au plus près du public, dans les régions, afin de renforcer la cohésion au cœur de notre canton, en développant:

- L'approche globale et interinstitutionnelle
- Le traitement populationnel
- La continuité santé-social
- La continuité entre accueil physique et virtuel
- Une gouvernance efficace et agile entre le canton et les régions

24